



Dossier

PETITES ENTREPRISES: QUELLES SOLUTIONS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES?

❶ Construire une démarche de prévention adaptée

P. 22

❷ Évaluer les risques professionnels dans les TPE: les atouts du numérique

P. 27

❸ MAVImplant, une aide à la conception des lieux de travail pour les TPE

P. 33

❹ Outil d'aide à l'évaluation des RPS: retours d'expérience dans le secteur sanitaire et social

P. 36

❺ Un exemple de démarche adaptée au transport routier de marchandises

P. 38

98% des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale emploient moins de 50 salariés. Si la prévention des risques ne leur apparaît pas comme une priorité, les statistiques sont pourtant implacables: dans de nombreux secteurs d'activité, la majorité des accidents du travail se produit dans ces petites entreprises. Comment les sensibiliser et les inciter à prévenir les risques au travail? Par la mise en œuvre de démarches adaptées, l'utilisation d'outils innovants répondant à leurs besoins et l'accompagnement par des acteurs de terrain. Ce dossier propose un tour d'horizon des expériences en cours et des outils à disposition des TPE.

SMALL BUSINESSES: WHAT SOLUTIONS FOR RISK PREVENTION? 98% of firms coming under the French general social security scheme employ fewer than 50 employees. Although they do not see risk prevention as a priority, the statistics are indisputable: in many sectors of activity, the majority of occupational accidents occur in such small businesses. How can we raise their awareness and encourage them to prevent occupational risks? By implementing appropriate approaches, using innovative tools that meet their needs, and by having field players accompany them. This file proposes a panorama of experiments in progress and of tools available to very small enterprises.

CONSTRUIRE UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION ADAPTÉE

Les petites entreprises ne sont pas des entreprises comme les autres – surtout lorsqu’il s’agit de les inciter à faire de la prévention. Manque de temps, de compétences ou d’intérêt: les freins sont multiples. Pourtant, le nombre élevé d’accidents dans cette catégorie impose de construire une démarche de prévention structurée, tenant compte de leurs caractéristiques, de leurs forces et de leurs faiblesses.

PATRICK LAINE
INRS,
Direction déléguée du centre de Paris

L’amélioration de la santé et la sécurité au travail dans les petites entreprises est un sujet récurrent depuis trois décennies. L’absence de solutions adaptées à cette catégorie en est probablement la cause. Aujourd’hui, les institutionnels de la prévention souhaitent mieux toucher les petites entreprises, comme en témoigne l’axe dédié à cette catégorie d’entreprises inscrit dans le Plan santé au travail II ainsi que dans la Convention d’objectifs et de gestion de la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale.

Les spécificités à prendre en compte concernant les petites entreprises tiennent à leur nombre très élevé, à l’absence de compétences internes et à leur faible préoccupation sur les sujets de prévention des risques professionnels. Comment les mobiliser sur ce sujet? En leur proposant des démarches de prévention adaptées à leurs spécificités. Cet article présente les éléments préconisés pour construire de telles démarches.

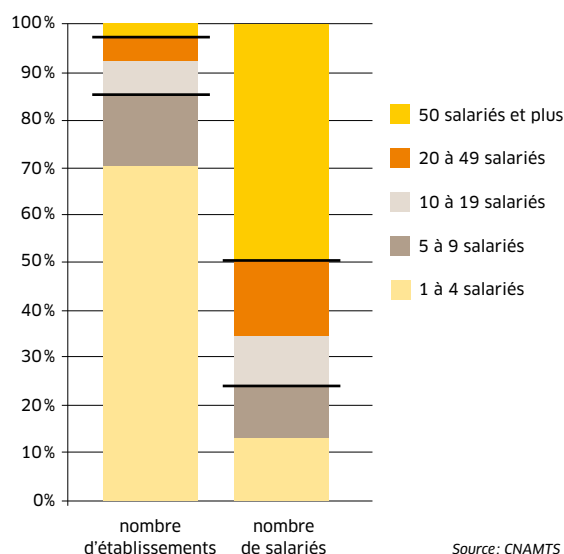
En France, les très petites entreprises (TPE) désignent les entreprises de moins de 20 salariés; les petites et moyennes entreprises (PME) celles de 20 à 249 salariés. Ces catégories, basées sur des critères juridiques, ont été modifiées en 2008 pour uniformiser les critères d’analyse statistique et économique. Avec ces nouveaux critères, la micro-entreprise remplace la TPE: elle est définie par un effectif salarié inférieur à dix et un chiffre d’affaires annuel ou bilan n’excédant pas deux millions d’euros.

Lorsque l’on s’intéresse à la santé et la sécurité des salariés, le critère de l’effectif est suffisant en première analyse. Les seuils de 20 et 50 salariés sont des repères permettant de regrouper des situations homogènes d’organisation des entreprises en matière de prévention. À noter que le seuil de 50 salariés, qui correspond à l’obligation de création du CHSCT, est également un seuil à partir duquel une démarche de prévention s’organise dans l’entreprise. Dans la suite de cet article, nous utiliserons le terme de petites entreprises pour

désigner les entreprises de moins de 50 salariés. La répartition des entreprises ou des établissements en fonction de leur effectif salarié est une donnée clé pour aborder la question de la prévention dans les petites entreprises. Elle montre une proportion massive de petites entreprises. Les établissements de moins de 20 salariés représentent 92% de l’ensemble des établissements, ceux de moins de 50 salariés dépassent les 98%.

Cette répartition concerne l’ensemble des secteurs d’activité relevant du régime général de la Sécurité sociale, mais varie de manière importante en fonction de l’activité. Elle est basée sur les 1,8 millions d’entreprises en France qui ont au moins un salarié. Elle exclut donc les 2,7 millions d’entreprises, dont un million d’auto-entrepreneurs, qui n’ont pas de salarié.

Cette catégorie se caractérise par un chef d’entreprise exerçant la même activité que ses salariés. Il a donc une bonne connaissance de l’activité et des risques associés, en particulier lorsque le risque est source d’accident du travail. En revanche, le chef d’entreprise ne fait pas toujours le lien entre



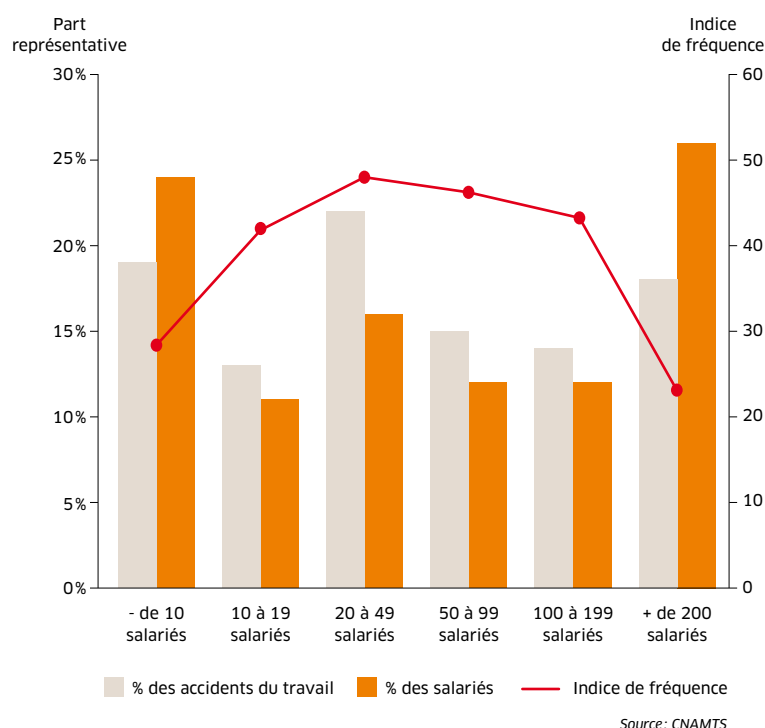
↑ FIGURE 1 Répartition du nombre d'établissements et du nombre de salariés en fonction de la taille de l'entreprise (données CNAMTS-DRP 2012)

la maladie et l'activité professionnelle, notamment dans le cas des cancers professionnels: le lien possible entre le travail et la maladie est souvent nié [2].

Si la survenance d'un accident dans l'entreprise peut déclencher une prise de conscience des risques, il faut cependant garder à l'esprit qu'en moyenne, pour une entreprise de trois salariés, un accident ne se produit qu'une fois tous les 12 ans.

Le faible nombre de représentants du personnel dans ces entreprises ne facilite pas l'implication des salariés dans la prévention des risques professionnels. Face à ce constat, le Code du travail a récem-

d'accidents sur le nombre de salariés est faible. Mais, si l'on regarde la répartition des accidents en nombre, un faible indice de fréquence peut correspondre à un nombre important d'accidents. Ce résultat se vérifie dans de nombreuses professions constituées majoritairement par des petites entreprises, par exemple les travaux de maçonnerie et de gros œuvre (code risque 452VD), les restaurants et cafés-restaurants (553AB)... La réparation automobile (Code risque 502 ZF) est un exemple caractéristique. Dans ce secteur, 88% des salariés³ travaillent dans une TPE (- 20 salariés). La Figure 3 montre que ces entreprises cumulent 82% des accidents du travail (total des deux premières colonnes grises). Bien que l'indice de fréquence soit plus faible dans les TPE de ce secteur, la majorité des accidents se produit dans ces entreprises. *A contrario*, les entreprises de 50 à 99 salariés, dont l'IF est le plus élevé, ne représentent que 3% des accidents.



↑ FIGURE 2 Répartition des accidents du travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2011) et indices de fréquence par tranches d'effectif (données 2010).

ment instauré une fonction de « référent sécurité » dans les entreprises, en charge des activités de protection et de prévention des risques professionnels (article L.4644-1). En matière d'accidentologie, la situation des petites entreprises peut s'apprécier au regard des indices de fréquence et de gravité des accidents. Ces indicateurs évoluent en fonction de la taille des entreprises. L'analyse du nombre d'accidents en fonction de la taille est également une donnée importante, qui apporte un éclairage différent sur l'occurrence des accidents.

L'indice de fréquence (IF)² suit une courbe singulière: il varie en fonction de la taille des établissements, avec un maximum pour les entreprises autour de 50 salariés et un minimum pour les grandes entreprises (+ 200 salariés) et les petites entreprises (- 10 salariés). Il convient d'être prudent sur l'interprétation de cet indice, qui compare le nombre d'accidents rapporté au nombre de salariés. Un indice faible signifie que le rapport du nombre

Des marges de progression

La mise en œuvre effective de la prévention dans l'entreprise se traduit soit par l'existence d'un système de gestion de la santé et de la sécurité soit par un plan d'action (aménagement de poste de travail ou d'équipement, formation, changement d'organisation...). Selon l'étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), menée en 2013 [1], elle est rarement effective dans les petites entreprises. Des marges de progression sont possibles si les démarches de prévention tiennent compte des constats relevés dans l'enquête ESENER 2009 [3], qui sont par ordre d'importance: la perception que l'activité ne comporte pas de risques, le manque de compétences, le manque de temps, l'absence d'intérêt et, dans une moindre mesure, le manque de ressources financières. Ces éléments ressortent également de l'enquête LH2 [4] qui met en évidence que la prévention est reléguée derrière d'autres préoccupations plus immédiates liées à la pérennité de l'activité (financement, développement commercial...). À cela s'ajoute le manque de lien entre les petites entreprises et les organismes de prévention. Malgré les efforts des caisses de sécurité sociale - 15 à 20% de leurs interventions directes concernent les entreprises de moins de 10 salariés -, leurs actions directes ne couvrent que moins de 1% de ces entreprises [5].

Une caractéristique importante de la petite entreprise réside dans son organisation: une centralisation de la gestion autour du dirigeant, une grande polyvalence des salariés et l'absence de fonctions supports orientées santé et sécurité (ressources humaines, juridique, qualité...). La prévention, sujet complexe puisque nécessitant des connaissances d'ordre réglementaires, techniques et sanitaires, est difficile à appréhender pour la petite entreprise car



elle souffre d'un manque de compétences internes dans ces domaines lui permettant de s'approprier les messages de prévention souvent très conceptuels. Il en résulte, le plus souvent, une absence d'organisation et de planification de la prévention [6]. En contrepartie, la centralisation de la gestion autour du dirigeant peut être un atout pour entraîner toute l'entreprise dans une démarche de prévention. Enfin, la petite entreprise exprime peu de besoins en termes de prévention, si ce n'est sur un appui ou des outils opérationnels permettant de se conformer aux obligations réglementaires. Ces éléments nous conduisent à mettre en avant un certain nombre de principes qui contribuent au succès des démarches de prévention: la néces-

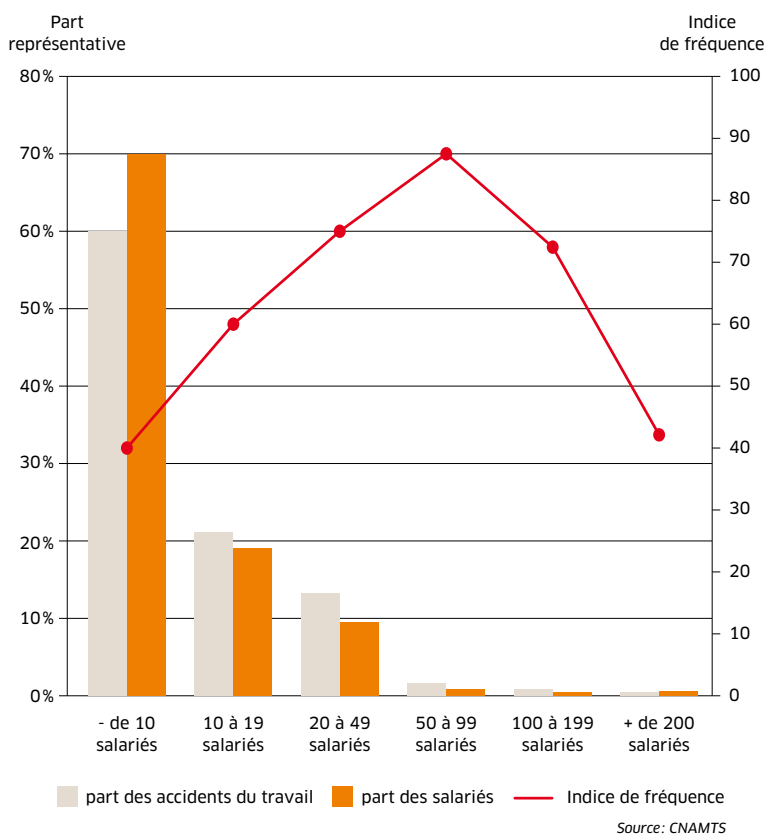
troduire des mesures de prévention adaptées à la situation.

Des freins à prendre en compte

Les démarches à destination des petites entreprises doivent prendre en compte les freins évoqués plus haut: une faible compétence en matière de prévention, l'absence de spécialiste et des préoccupations immédiates éloignées de la prévention. La mise en place d'un volet « accompagnement de l'entreprise », qui permet de passer de l'intention de faire à l'action, peut inciter l'entreprise à s'intéresser à la prévention. L'accompagnement individuel des entreprises n'est pas envisageable par les institutionnels de la prévention, il faut donc recourir à un accompagnement collectif ou s'associer à d'autres partenaires de l'entreprise en élargissant leur périmètre d'action. Cet accompagnement peut consister en des réunions d'information dans une région, des sessions de formation, un service d'assistance téléphonique, etc. Dans ce cas, il peut être réduit au minimum et se concentrer sur les objectifs et les étapes de la démarche, en fixant des échéances permettant de mettre l'entreprise dans une dynamique d'action. Pour minimiser les ressources consacrées à cet accompagnement, il faut que la démarche favorise l'autonomie de l'entreprise dans ses actions. Les outils informatiques peuvent y aider (Cf. article « MAVImplant, une aide à la conception des lieux de travail pour les TPE » page 33).

Le partenariat est nécessaire à la mise en œuvre des démarches à destination des petites entreprises, notamment en raison du nombre important d'entreprises. Elle permet de démultiplier l'action vers un plus grand nombre d'entreprises. Le choix du partenaire dépend de l'objectif poursuivi: outre la démultiplication, certains partenaires peuvent également apporter une crédibilité à l'action. Le choix s'opère dans les catégories suivantes:

- les partenaires « métiers »: organisations ou associations professionnelles, centres techniques ou pôles d'innovation sont des acteurs pertinents pour la conception et le déploiement des démarches de prévention. Leur capacité à mobiliser les entreprises et leur crédibilité au regard des entreprises sont leurs principaux atouts. Leur connaissance du métier est également un gage de réussite dans la prise en compte du besoin et l'adaptation de la démarche aux spécificités de chaque métier;
- les partenaires institutionnels: services interentreprises de santé au travail (SIST), Carsat/CRAM/CGSS, Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), Régime social des indépendants (RSI) sont des relais de démultiplication de la démarche et d'accompagnement des entreprises;
- les partenaires sociaux contribuent à la crédibilité



↑ FIGURE 3
Répartition des accidents du travail en fonction de l'effectif pour la réparation automobile (source CNAMTS 2012)

sité d'une approche « métier », un accompagnement des petites entreprises et la mise en place de partenariats.

Les programmes de prévention, qui s'appuient principalement sur des compétences techniques, abordent souvent la prévention par le risque. Cette approche retient peu l'attention des petites entreprises car, d'une part, celles-ci ne décomposent pas leur activité en risques et, d'autre part, elles ne trouvent pas toujours dans ces démarches d'éléments opérationnels propres à leur activité. En abordant la prévention par le biais du métier, la petite entreprise devient plus réceptive aux messages de prévention qui concernent directement son activité. Cette approche permet également d'in-

des démarches et sont des relais d'information et de promotion;

- les partenaires socio-économiques (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métier et de l'artisanat) sont en mesure de démultiplier les actions et d'accompagner. Ils sont implantés régionalement et sont en capacité de mobiliser les entreprises ou d'identifier tous les projets de reprise, de développement ou d'implantation;
- d'autres relais non préventeurs mais proches des entreprises, comme les assureurs et experts comptables, les centres de formation d'apprentis (CFA) et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), sont également des partenaires potentiels auxquels les entreprises s'adressent facilement sur d'autres sujets que les risques professionnels. Ceux-ci peuvent jouer un rôle de sensibilisation ou de mobilisation des entreprises et également un rôle prescriptif des démarches, lorsque celles-ci ont été conçues dans un mode d'utilisation autonome;
- En fonction des secteurs d'activité, les donneurs d'ordre peuvent contribuer à la prise en compte d'exigences en santé et sécurité, de même que les fournisseurs en matériaux ou produits sont en capacité d'orienter les entreprises vers des produits plus sûrs.

La complexité des démarches de prévention pour les petites entreprises, en termes de partenaires, ressources, durée... exige une gestion rigoureuse.

La construction d'une démarche comprend six étapes (Cf. Encadré 1) et peut s'appliquer quelle que soit la cible. Dans le cas des petites entreprises, il est important de bien identifier leurs besoins et de s'appuyer sur ceux-ci pour la construction d'une offre adaptée.

Ces étapes doivent se succéder dans l'ordre indiqué. Les interactions étant fréquentes entre plusieurs étapes, il est possible de revenir à plusieurs reprises sur une étape. Démarrer un projet par la construction de l'offre de prévention, sans connaître la cible et ses besoins, présente le risque d'être inadapté au public visé ou en profond décalage avec le besoin.

Une démarche adaptée aux besoins

Dans un premier temps, il s'agit de mieux connaître celle-ci, notamment à travers le nombre d'entreprises concernées, le nombre de salariés, les indicateurs de sinistralité, la structuration de la profession, les filières de formation, les techniques mises en œuvre... Les données statistiques de la CNAMTS, par code risque ou code APE, donnent une représentation de la sinistralité de chaque métier.

L'étape suivante consiste à rechercher les besoins de la cible qui sont, dans un premier temps, envisagés de façon très large: la productivité, la rentabilité, la conformité réglementaire, l'information... Cette étape peut se faire à l'aide d'outils empruntés aux

techniques du marketing (enquête téléphonique, questionnaire en ligne, étude flash...). Les besoins peuvent s'exprimer de différentes manières (besoin d'information, de formation, d'accompagnement...) et varier considérablement en fonction de la taille de l'entreprise et de son activité, de son histoire, des actions déjà engagées... La nature du besoin variera en fonction de l'appropriation de la prévention dans l'entreprise et de ses ressources sur ce sujet.

La troisième étape consiste à segmenter la cible: chaque segment est un groupe d'entreprises ayant des caractéristiques communes et des besoins similaires. C'est sur cette cible homogène (segment) que portera ensuite la réflexion sur l'offre en prévention. La conception proprement dite de l'offre de préven-

ENCADRÉ 1

LES SIX ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

1. Connaître la cible de l'action
2. Comprendre les besoins
3. Ajuster le ciblage
4. Construire une offre
5. Déployer les actions et communiquer
6. Evaluer les objectifs et les actions

tion comprend les actions à destination de la cible et doit être cohérente avec les étapes précédentes. C'est une opération complexe et parfois coûteuse en ressources. Elle nécessite de formuler clairement un objectif stratégique (ou une finalité), qui se déclinera ensuite en un ou plusieurs objectifs opérationnels. Ces objectifs doivent être formulés tels que perçus par l'entreprise pour que les indicateurs d'évaluation de l'action permettent la mesure de l'évolution de l'entreprise en matière de prévention. Les objectifs des démarches en prévention sont de trois natures:

1. faire connaître, pour interpeller ou sensibiliser une cible « massive ». Il s'agit de révéler un besoin par une prise de conscience en interpellant ou en sensibilisant la cible;
2. faire adhérer ou rendre attractif, permet de rendre le besoin révélé prioritaire. L'utilisation d'arguments sur les gains, les preuves ou stimuler la préférence par le témoignage servent cet objectif;
3. faire agir les cibles qui ont un besoin révélé et prioritaire.

Pour les petites entreprises, il convient de privilégier, dans un premier temps, les démarches de prévention facilement atteignables, dont elles peuvent voir les effets rapidement, afin de ne pas les décourager. Par exemple, la mise en œuvre d'équi-



pements de protection collective (ou individuelle) est un moyen de motiver les TPE à investir dans la prévention.

Différents types d'outils peuvent être développés (ou réutilisés s'ils existent) pour bâtir cette offre de prévention. Quelle que soit sa nature, l'outil à destination des TPE doit être facilement accessible, simple et rapide d'utilisation, si possible avec les informations nécessaires et suffisantes pour que l'outil puisse être utilisé de manière autonome. En effet, les études INRS rappellent qu'il convient, d'une part, d'approcher les petites entreprises avec des outils opérationnels et réalistes et, d'autre part, de privilégier les messages prescriptifs et les outils combinant identification du risque avec des propositions de solutions concrètes (Enquête EPSY [7]).

Des outils favorisant l'autonomie

Les outils informatiques améliorent l'autonomie de l'entreprise en facilitant l'accès à l'information (internet) et en offrant des outils méthodologiques (Cf. article « Évaluer les risques professionnels dans les TPE: les atouts du numérique » page 27). Par ailleurs, ils présentent une facilité de mise à jour des contenus et permettent de suivre leur utilisation effective (nombre d'utilisateurs, taux d'avancement dans l'outil). Quel que soit l'outil choisi (publication, application informatique), il est nécessaire de prévoir une phase de pré-test auprès de la cible afin de vérifier la pertinence du produit. Cette étape permet de valider les choix retenus et, si besoin, de faire évoluer l'outil grâce aux remarques d'un petit nombre d'utilisateurs avant diffusion.

Avant dernière étape: la mise en œuvre de la démarche. Pour déployer les actions destinées à une cible massive et diffuse, la communication revêt une importance capitale. Elle se construit en s'appuyant sur le positionnement issu des besoins identifiés à l'étape 2. Une même action peut être positionnée sur un gain de productivité, l'amélioration des conditions de travail, la fidélisation du personnel, la pérennisation de l'activité, le respect de la réglementation, l'amélioration du dialogue

social, etc. Un bon positionnement permet de faire écho aux besoins de la cible, condition favorable à son appropriation. Le mode d'interpellation découle également des deux premières étapes. Il a pour objectif d'adapter la communication à la cible et a donc un impact direct sur le déploiement de l'action.

La communication doit également tenir compte des acteurs externes associés et de leur positionnement propre. Le message de communication viendra servir l'objectif de prévention et les moyens de communication seront alors choisis en conséquence: communication hébergée par l'utilisation de supports existants, communication spécifique au projet...

La dernière étape - indispensable - consiste à évaluer les actions pour vérifier l'atteinte de l'objectif mais aussi pour être en capacité de faire évoluer rapidement une action qui n'atteint pas son objectif. L'évaluation permet également de comparer l'efficacité et l'efficience (rapport de l'efficacité sur le coût) des différentes actions ou modes d'action, afin de tendre vers les meilleures pratiques. L'évaluation n'est possible que si l'objectif est clairement défini et doit obligatoirement être prévue lors de la conception de l'action. À chaque objectif est associé un ou plusieurs indicateurs de mesure permettant d'évaluer son atteinte. Comme évoqué plus haut, l'évaluation est facilitée par la définition précise et quantifiable de l'objectif et des indicateurs associés.

Les démarches vers les TPE exigent des méthodes adaptées à leur taille et à leur culture. Outre la double approche métier et partenariale, elles nécessitent une coordination importante entre les acteurs sur les plans régional et national. Enfin, elles supposent une adaptation innovante des approches et outils, permettant une appropriation plus aisée et un déploiement de masse. ●

1. Source INSEE, pour l'année 2009

2. Nombre d'accidents avec arrêt (x 1 000)/nombre de salariés

3. Cette activité regroupe 92 000 salariés en France

BIBLIOGRAPHIE

[1] LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS VUE PAR LES MÉDECINS DU TRAVAIL. DARES septembre 2013

[2] CONNAISSANCES ET PERCEPTIONS DES DIRIGEANTS DE TPE À L'ÉGARD DES RISQUES DE CANCERS PROFESSIONNELS - Éclairage sur les leviers et les freins d'implication - Étude

qualitative BVA-CARSAT PL - octobre 2010

[3] ENQUÊTE EUROPÉENNE DES ENTREPRISES SUR LES RISQUES NOUVEAUX ET ÉMERGENTS. Étude ESENER 2009, EU-OSHA

[4] LES PME ET LES RISQUES PROFESSIONNELS - Étude LH2 - INRS, décembre 2010

[5] LES PRATIQUES ET LES POLITIQUES DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES, étude commandée par la DARES - ISAST 2006

[6] LA PRISE EN CHARGE DE LA SÉCURITÉ DANS LES PME, Marc Favaro INRS - ND 2096 (1999).

[7] LES RISQUES PROFESSIONNELS: EXPLORATION DES USAGES, ATTITUDES, BESOINS ET ATTENTES DES PME/PMI DE MOINS DE 50 SALARIÉS. Étude EPSY-INRS, mai 2010

ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES TPE: LES ATOUTS DU NUMÉRIQUE

Et si le premier pas des petites entreprises en matière de prévention se faisait grâce à internet? C'est le pari qu'ont fait plusieurs Etats membres de l'Union européenne, en développant des outils interactifs en ligne d'aide à l'évaluation des risques professionnels. Si les avantages sont nombreux, leur conception doit respecter quelques principes fondamentaux, gages de leur efficacité.

MARC MALENFER
INRS, direction déléguée du centre de Paris, avec l'équipe OIRA de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

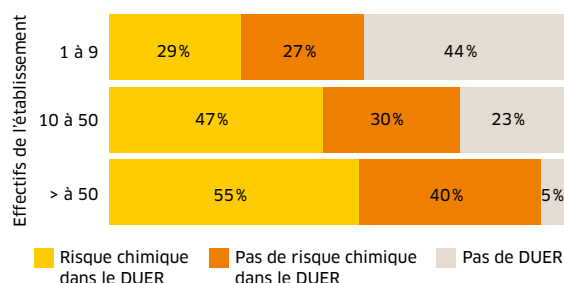
Les évolutions des technologies informatiques et des pratiques d'utilisation du web conduisent aujourd'hui au développement de divers outils interactifs d'aide à l'évaluation des risques professionnels. Face aux difficultés rencontrées dans les très petites entreprises (TPE) pour prévenir les risques professionnels (Cf. article « Construire une démarche de prévention adaptée » page 22), plusieurs organismes de prévention se sont intéressés aux possibilités offertes par ces nouvelles technologies pour accompagner massivement les TPE dans leurs démarches de prévention. Dans le cadre du déploiement du projet OIRA (Cf. Encadré), l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a organisé des échanges entre interlocuteurs de différents organismes de prévention européens développant des outils interactifs d'évaluation des risques. L'INRS, à travers sa mission TPE/PME, y a contribué en s'impliquant dans l'élaboration, en France, d'outils sectoriels dans les domaines de la coiffure, de la pâtisserie, du transport routier et de la restauration.

Cet article propose une synthèse sur les intérêts de ces outils pour surmonter les difficultés rencontrées par les TPE face à leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail. Il détaille les principes à respecter dans la construction et le déploiement de tels outils en s'appuyant sur l'expérience acquise.

Compte tenu des avantages qu'ils présentent, de tels outils vont rapidement se développer. Il est nécessaire que les organismes publics en proposent des gratuits et de qualité aux entreprises. D'ailleurs, le développement de ce type d'offre figure désormais explicitement dans les programmes stratégiques de différents organismes de prévention en Europe.

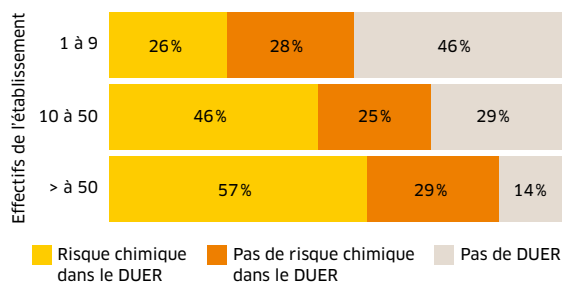
Afin de mieux comprendre les difficultés des petites entreprises face à l'évaluation des risques professionnels, on peut se référer aux résultats des campagnes de contrôle régulièrement conduites par l'Inspection du travail. À titre d'exemple, la cam-

pagne européenne de 2010 sur la prise en compte des risques liés aux agents chimiques dangereux¹ ou la campagne nationale de 2008 sur l'exposition professionnelle aux poussières de bois² montrent des taux d'absence d'évaluation des risques très élevés dans les entreprises de moins de 10 salariés: 44% dans la réparation automobile, 46% dans le secteur du nettoyage, 47% dans la filière bois (construction et ameublement). Quant à la qualité de l'évaluation des risques, lorsqu'elle existe, elle n'est pas bonne, comme le montre le niveau de prise en compte des risques chimiques dans les documents uniques des garages automobiles et des



Source: ministère chargé du Travail

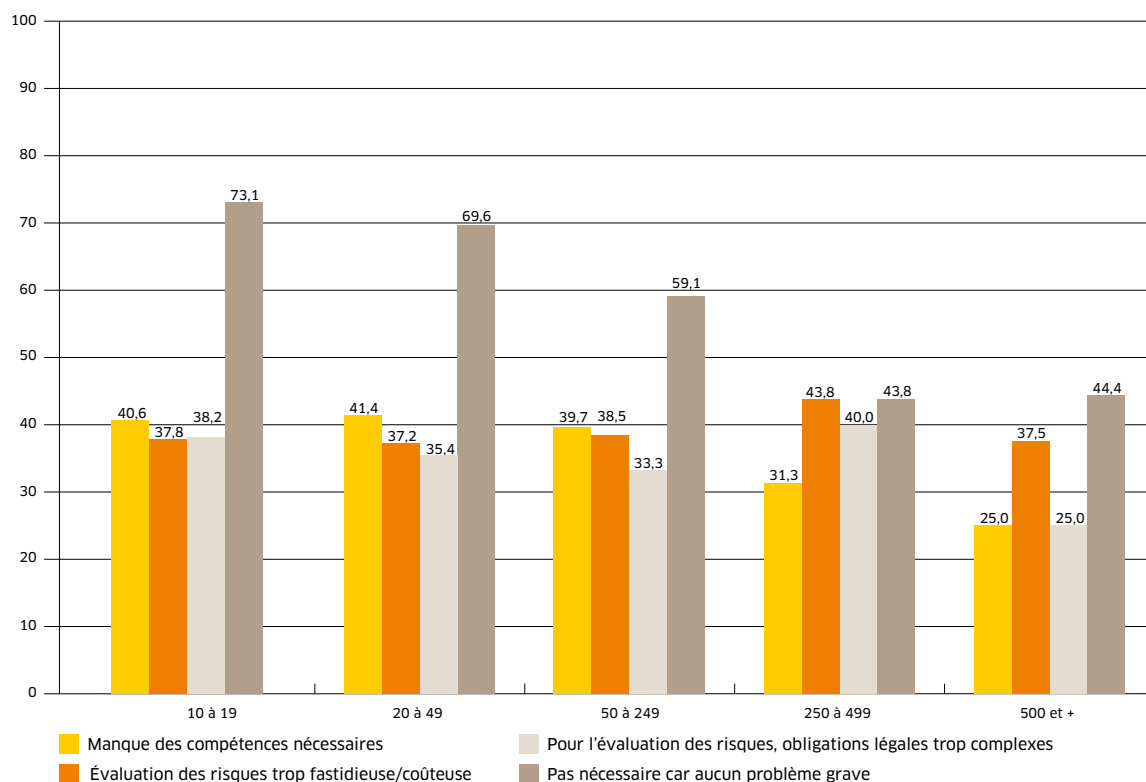
↑ FIGURE 1 Prise en compte du risque chimique dans le document unique d'évaluation des risques (DUER) en fonction de la taille de l'établissement (exemple d'entreprises de réparation automobile)



Source: ministère chargé du Travail

↑ FIGURE 2 Prise en compte du risque chimique dans le document unique d'évaluation des risques (DUER) en fonction de la taille de l'établissement (exemple d'entreprises de propreté et de nettoyage)

FIGURE 3→
Raisons pour lesquelles l'évaluation des risques n'est pas effectuée régulièrement, par taille d'entreprise (% d'entreprises dans les 27 Etats membres de l'Union européenne)



Source: ESENER 2009, EU-OSHA

entreprises de nettoyage (Cf. Figures 1 et 2). L'étude européenne ESENER³ apporte des éléments d'explication. Celle-ci met clairement en évidence l'absence de préoccupation en matière de santé et sécurité au travail (Cf. Figure 3) et l'obligation réglementaire comme principale motivation de l'entreprise à engager une évaluation des risques professionnels (Cf. Figure 4). Il est à noter que cette enquête ne prend pas en considération la situation encore plus dégradée des entreprises employant moins de 10 salariés.

Face à ces constats, plusieurs organismes de prévention – aux Pays-Bas, en Irlande, au Royaume-Uni, en Espagne, en France ainsi qu'au niveau européen dans le cadre du projet OIRA de l'EU-OSHA (Cf. Encadré) -, ont proposé des outils innovants pour aider les petites entreprises à remplir leur obligation réglementaire d'évaluation des risques et pour améliorer leur capacité à mettre en œuvre des mesures de prévention.

Tous ces acteurs ont fait des choix concordants d'outils permettant le développement d'applications sectorielles, librement accessibles sur Internet. Aujourd'hui, au regard des taux d'équipement et de connexion des entreprises et des particuliers ainsi que du contexte global de dématérialisation des procédures, de tels choix s'avèrent pertinents. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par l'Ifop pour l'INRS en 2012 auprès d'entreprises de moins de 50 salariés⁴.

La mise à disposition de ces outils sur le web présente différents avantages déterminants:

- elle permet de diffuser à un très grand nombre d'entreprises sans avoir à gérer les coûts et les contraintes d'impression et de diffusion de supports papier;
- les moteurs de recherche (sous réserve de parvenir à en tirer profit) permettent d'orienter les entreprises vers des ressources en ligne répondant à leurs attentes;
- la mise à jour des contenus, via des interfaces de gestion simples, est facilitée;
- l'enrichissement par des liens vers d'autres supports en ligne et par des contenus multimédias (images, sons, vidéos...) permettent d'expliquer, d'approfondir ou de compléter tel ou tel point;
- la mise en ligne de ces outils permet également un suivi statistique de leur utilisation.

Les petites entreprises expriment très fréquemment le besoin d'être accompagnées en matière de prévention, en raison de leur manque de compétence interne en la matière. Compte tenu du nombre de TPE, les organismes de prévention ne sont pas en capacité de les accompagner chacune individuellement. Pourtant, la mise en œuvre de mesures de prévention simples ne nécessite pas un niveau d'expertise élevé. Des outils informatiques interactifs et ergonomiques apportent une réponse à cette question. Une navigation intuitive, des contenus didactiques, la possibilité d'avancer à son rythme, de s'interrompre grâce à des systèmes de sauvegarde, l'intégration de dispositifs d'aide sont autant de possibilités qui permettent de guider, étape après étape, l'utilisateur dans sa démarche.

L'outil doit pouvoir être utilisé de manière autonome afin d'éviter d'avoir à assurer un service d'assistance aux utilisateurs important. À ce titre, l'expérience montre que, soit les utilisateurs parviennent à utiliser l'outil et le font de manière autonome (avec l'aide intégrée), soit ils rencontrent des difficultés et abandonnent. Très peu d'utilisateurs font la démarche de contacter les administrateurs pour des demandes d'assistance.

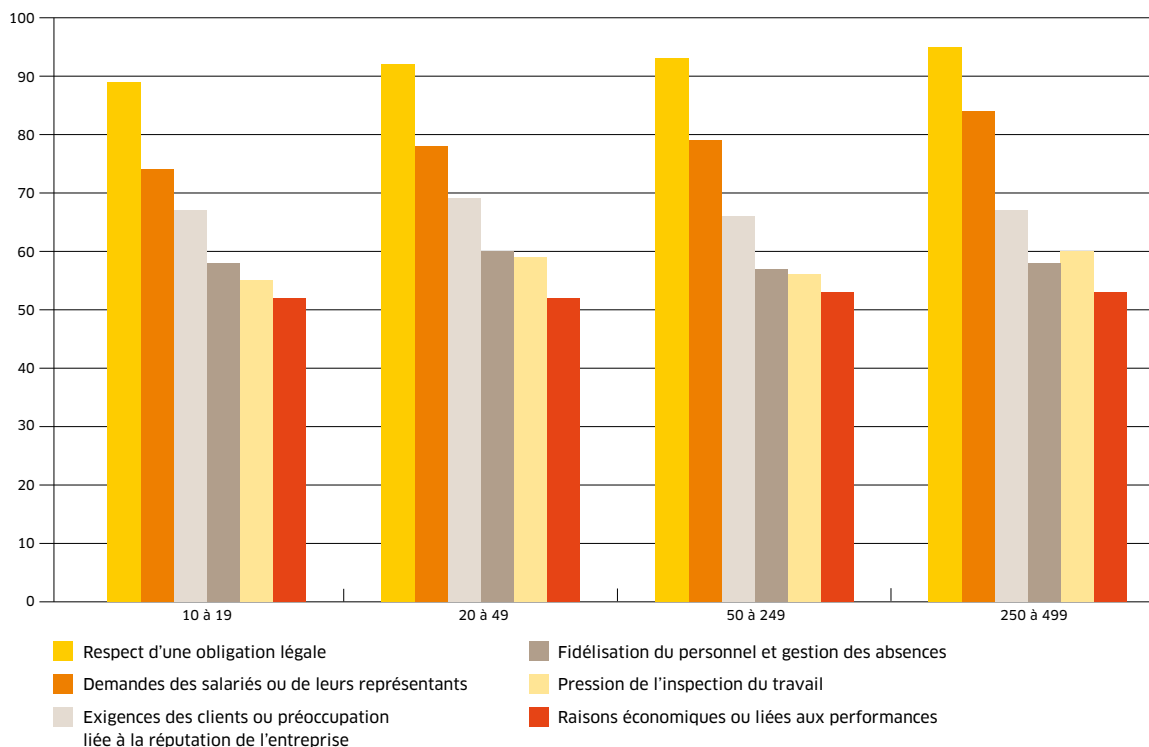
Des outils sectoriels, simples et pragmatiques

Pour être efficaces, ces outils doivent respecter certains principes directeurs. Tout d'abord, ils doivent être sectoriels: c'est à la fois un impératif (pour coller aux préoccupations et à la réalité de l'entreprise) et une contrainte (en raison du nombre d'outils à créer pour couvrir ne serait-ce que les principaux secteurs). Pour répondre à cette problématique, plusieurs acteurs ont développé des solutions reposant sur une architecture informatique unique avec de multiples applications sectorielles. Cette solution permet une maîtrise des coûts de développement et une certaine standardisation de l'offre, tout en répondant au besoin de contenus très ciblés sur les spécificités de chaque métier. L'outil irlandais BeSMART⁵, l'outil Néerlandais RI&E⁶ et l'outil européen OiRA, inspiré du précédent et poussant la logique plus loin en proposant une mutualisation au niveau européen, en sont une bonne illustration.

Étant donné le public auquel s'adressent ces outils et leur finalité, il est nécessaire de viser la simpli-

cité. L'objectif est de faire accomplir un premier pas à des entreprises qui sont généralement « immobiles » en matière de prévention. Le fort potentiel qu'offrent les logiciels actuels ne doit donc pas amener au développement d'outils experts mais, au contraire, aboutir à des écrans et des interfaces qui soient le plus simple possible d'utilisation. De même, le nombre de situations de danger à traiter doit être modeste et focalisé sur les principaux éléments de sinistralité du secteur cible. Enfin, le vocabulaire employé doit être celui du métier concerné.

Ces outils doivent également être pragmatiques et répondre concrètement aux attentes des entreprises. Ils doivent permettre l'édition et l'impression d'un rapport d'évaluation conforme aux exigences réglementaires (document qui fasse office de document unique pour une entreprise française) et proposer des mesures de prévention « standard » pour le secteur, l'idée étant d'emmener l'entreprise au-delà de la simple identification des risques, vers la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention. En effet, ces outils permettent de gérer la planification des actions et le suivi de leur mise en œuvre. Livrée à elle-même dans la réalisation de son évaluation des risques, la petite entreprise s'oriente naturellement (faute de compétence) vers des solutions « pauvres » en termes de prévention, à savoir les équipements de protection individuelle et les consignes de sécurité⁷. Les outils doivent offrir aux utilisateurs la possibilité d'imaginer et de créer des mesures de prévention qui soient propres à leur



← FIGURE 4
Raisons incitant à aborder les questions de santé et de sécurité dans l'entreprise (% d'entreprises indiquant « raison importante »)

Source: ESENER 2009, EU-OSHA





OIRA, un outil qui favorise l'implication des acteurs de l'entreprise.

©Gael Kerbaol/INRS

entreprise. Toutefois, en y suggérant des mesures reconnues dans le secteur d'activité, on augmente fortement les chances d'en voir certaines mises en œuvre et on peut également promouvoir des mesures que les préventeurs jugent pertinentes. L'outil devient un support de partage de bonnes pratiques de prévention au sein d'une profession.

Des outils intégrés à des démarches sectorielles

Ces outils informatiques, même s'ils sont de bonne qualité et pertinents dans leur contenu, ne suffisent pas, en eux-mêmes, à mobiliser les

entreprises sur la prévention. Ils ne sont que des supports guidant une petite entreprise - à condition que celle-ci ait décidé, en amont, de s'engager dans une démarche d'évaluation des risques. C'est pourquoi il est important qu'ils soient intégrés à des démarches plus larges de mobilisation des secteurs concernés et accompagnés d'actions de promotion. Dans cette optique, l'implication de certains acteurs est nécessaire, en particulier les partenaires sociaux du secteur visé et les acteurs de santé et sécurité au travail qui sont au contact des petites entreprises, notamment les services de santé au travail en France. Si ces derniers intégraient ces outils à leur offre d'accompagnement de l'entreprise, ils deviendraient un relais de déploiement très important. Il faut, pour cela, qu'ils y trouvent une valeur ajoutée. Les développeurs d'outils devront donc intégrer cette exigence dans la conception de leurs applications. Par ailleurs, l'implication des organisations professionnelles des secteurs concernés apportera de la crédibilité aux outils et facilitera leur promotion vers les petites entreprises.

Articulation papier-numérique

Intégrer ces applications à une offre d'outils plus large pose également la question de l'articulation entre supports papier et supports numériques. Compte tenu des caractéristiques des chefs d'entreprise et de leurs modes de fonctionnement, le support papier reste indispensable, mais le nombre de TPE à atteindre impose une rationalisation et une réflexion sur la complémentarité des supports papier et numérique. Par exemple, les deux pre-

ENCADRÉ

LE PROJET OIRA

Développé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), le projet OIRA (*Online Interactive Risk Assessment* ou évaluation des risques interactive en ligne) s'inspire d'une expérience réussie aux Pays-Bas. Il propose aux petites entreprises des outils informatiques sectoriels gratuits afin de les guider dans leur évaluation des risques. L'Agence fournit aux développeurs (autorités publiques des Etats membres, organismes de prévention, partenaires sociaux...) un générateur d'outils, l'assistance et l'hébergement des données. Les outils sectoriels sont développés à un niveau national. Les contenus sont ensuite mutualisés entre Etats membres pour faciliter le développement d'applications sur les mêmes secteurs. En France, l'INRS est le partenaire de l'Agence européenne sur ce projet. A ce jour, 15 outils OIRA sont disponibles, développés dans neuf états membres ou au niveau européen et 60 outils sont en cours de développement.

Pour en savoir plus : <http://oiraproject.eu>

mières applications OIRA développées par l'INRS dans les secteurs du transport routier et de la restauration traditionnelle sont toutes les deux des déclinaisons numériques de guides papier existants. L'utilisateur dispose ainsi du choix de recourir à un guide papier, à un outil informatique ou d'utiliser les deux en parallèle grâce à la cohérence de leurs contenus. Si le papier apporte un confort de lecture permettant de s'appropriier les contenus, le numérique est davantage le support de réalisation de l'évaluation des risques. D'autres schémas présentent également des avantages, par exemple une articulation entre un support papier très court, donc largement diffusable, servant à mobiliser les cibles sur l'intérêt de l'évaluation des risques et l'outil en ligne qui permet de la réaliser, avec des contenus plus nombreux et facilement actualisables.

Niveau de relation avec l'utilisateur

Une des questions les plus déterminantes qui se pose aux développeurs de ces outils est celle du niveau de relation qu'ils permettent ou non d'établir avec les utilisateurs. Indépendamment du respect des réglementations en matière de protection des données personnelles, la palette des possibilités techniques est large, de l'outil totalement ouvert et anonyme à celui qui permet un suivi individuel précis. Il n'existe pas, aujourd'hui, de consensus sur la meilleure solution, cela dépend du contexte de développement, de la nature des développeurs, de la cible visée et de l'objectif recherché. Cependant, l'expérience montre qu'un outil ouvert ne nécessitant pas d'identification précise de l'entreprise est plus rassurant pour l'utilisateur et que celui-ci l'utilise d'autant plus facilement qu'il a la garantie que son anonymat est respecté. En contrepartie, les développeurs en tirent peu d'informations utiles et ne peuvent pas utiliser l'outil pour initier une relation suivie avec l'utilisateur.

À l'inverse, un outil requérant une identification précise de l'entreprise risque d'en rebuter certaines qui craindront un traitement de leurs données par l'administration, avec d'éventuelles conséquences (visite d'un inspecteur du travail, par exemple). En revanche, ce paramètre permet aux administrateurs de l'outil de nouer une relation avec l'entreprise, celle-ci pouvant ainsi être informée de nouvelles mises à jour de l'outil, d'une actualité juridique concernant son secteur ou d'une nouvelle offre de service.

À ce jour, les développeurs ont plutôt fait le choix de solutions garantissant l'anonymat des entreprises pour encourager l'utilisation des outils. Mais ils manifestent également le souhait de pouvoir contacter les utilisateurs et de recueillir des informations assez précises sur l'utilisation de ces outils: combien de fois se connectent-ils à leur ses-

sion? Quelles sont les situations dangereuses les plus identifiées? Ajoutent-ils des mesures de prévention, sur quels risques? Etc.

La tendance au développement d'outils informatiques d'aide à l'évaluation des risques professionnels semble aujourd'hui inéluctable, comme le montrent les nombreux projets qui ont vu le jour ces dernières années. L'émergence de ces nouveaux supports vient cependant bousculer des pratiques des acteurs de prévention. La question qui se pose aujourd'hui n'est donc pas celle du choix de s'engager ou non dans cette voie mais plutôt celle de la manière de faire la plus pertinente pour développer la prévention. Dans ce contexte, les échanges entre homologues engagés dans des projets très similaires s'avèrent particulièrement utiles. Pour



L'outil OIRA.

cette raison, l'EU-OSHA souhaite les développer grâce à un réseau de correspondants sur ces sujets. Ce dispositif présente un intérêt évident en termes d'identification des facteurs clés de réussite, d'échange de bonnes pratiques et de conduite de projet. ●

1. Campagne européenne 2010 sur la prise en compte des risques liés aux agents chimiques dangereux pour la santé et la sécurité des salariés, *Rapport de synthèse, mai 2011*.
2. *Expositions professionnelle aux poussières de bois, Résultats de la campagne nationale de 2008*, INRS, HST, 217, PR 41, 2009.
3. Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents, *ESENER 2009*, <https://osha.europa.eu/sub/esener/fr>
4. Évaluation du risque chimique dans les petites entreprises, *Enquête INRS/Ifop à consulter sur www.inrs.fr*
5. *Outil développé par le HSA, www.besmart.ie (en anglais)*.
6. *Outil développé par TNO qui a permis à ce jour le développement de plus de 170 applications métier, www.rie.nl (en néerlandais)*.
7. *Les pratiques et les politiques de prévention des risques professionnels dans les très petites entreprises, étude réalisée par le cabinet ISAST pour la DARES, février 2006*.

FOCUS SUR... des outils pratiques pour accompagner les TPE

Outils sectoriels

Deux applications OiRA d'aide à l'évaluation des risques: l'une pour les petites entreprises du transport routier de marchandises (contenus issus de la brochure INRS ED 6095), l'autre pour les petits restaurants traditionnels (adaptation de la brochure INRS ED 880).

Pour y accéder: <http://client.oiraproject.eu/fr>

Outils sur des risques spécifiques

Sur les risques psychosociaux (RPS):

• **Faire le point - Une aide pour évaluer les risques psychosociaux dans les petites entreprises.** Cet outil, sous la forme d'une grille Excel, permet aux entreprises de moins de 50 salariés d'évaluer la présence ou non de RPS en répondant à une quarantaine de questions. Il fournit des clés de compréhension et des pistes d'actions pour les prévenir.

Pour y accéder: www.inrs.fr, rubrique Produits et services/Médiathèque

• **Faire le point sur les risques psychosociaux pour le secteur sanitaire et social.** Cette grille Excel est une déclinaison sectorielle de l'outil générique (Cf. « Outil d'aide à l'évolution des RPS » page 36).

Pour y accéder: www.inrs.fr, rubrique Produits et services/Médiathèque

Sur les vibrations:

• **OSEV** (Outil simplifié d'évaluation de l'exposition aux vibrations). Cette calculatrice au format Excel permet d'évaluer le risque vibratoire auquel est soumis un

conducteur d'engins sans avoir besoin de réaliser des mesures complexes ou de posséder des connaissances détaillées.

Pour y accéder: www.inrs.fr, rubrique Produits et services/Médiathèque.

Voir également la fiche HST « Comment évaluer le risque vibratoire sur engins mobiles ? » (HST n°232, juillet-août-septembre 2013).

Outils transverses

Sur le management de la santé et sécurité:

• **DIGEST** (Outil de diagnostic en prévention de la petite entreprise). Cette grille Excel permet de diagnostiquer la gestion de la santé et de la sécurité au travail dans les entreprises de moins de 50 salariés (TPE voire PME). Il permet d'évaluer l'engagement de l'entreprise dans ses pratiques de prévention des risques professionnels. Il peut être utilisé par l'employeur ou par un consultant qui accompagne l'entreprise.

Pour y accéder: www.inrs.fr, rubrique Produits et services/Médiathèque

Dispositif d'autoformation à distance:

• **Acquérir des bases en prévention des risques professionnels.** Cette formation en ligne comprend quatre modules en libre accès. Après validation des questionnaires d'auto-évaluation, une attestation de suivi est délivrée.

Pour y accéder: www.ead-inrs.com.

Voir également l'article « L'autoformation en ligne, une réponse adaptée aux entreprises », dans la rubrique Formation, page 74 ●

OSEV
Evaluation de l'exposition vibratoire quotidienne au cours d'une journée de travail

Nom du salarié: _____ Entreprise / agence: _____ Fonction: _____
Date d'évaluation: _____

Etape 1 - Définir les véhicules utilisés par l'opérateur

Type de véhicules	Référence du véhicule
V1: charpente sur pneus	
V2: tombereau à chassis articulé	

Etape 2 - Définir les conditions d'utilisation (CU) des véhicules par l'opérateur

	Le conducteur	Le siège	L'environnement	Le véhicule
V1	conducteur non formé	siège adapté / véhicule	surface dégradée	véhicule adapté / terrain
	conducteur souple	siège en bon état	véhicule non brisé	véhicule adapté / tâche
V2	conducteur formé	siège adapté / véhicule	surface dégradée	véhicule adapté / terrain
	conducteur souple	siège en bon état	véhicule non brisé	véhicule adapté / tâche

Etape 3 - Définir la durée réelle d'exposition de l'opérateur aux vibrations

V1	5:00
V2	1:00

Résultat de l'exposition vibratoire sur 8 heures
pour l'ensemble des véhicules : 0,95 m.s-2 (A8)

0.5 | 0.95 | 1.15
Valeur d'action | Valeur limite d'exposition journalière

La valeur d'action est dépassée : vous devez agir ! Des pistes d'action sont proposées ci-dessous.

L'amélioration des conditions d'utilisation (plus particulièrement celles dont la cellule est jaune) favorisera une réduction de l'exposition vibratoire.

D'autres pistes pour diminuer les risques vibratoires :

par véhicule en m.s-2 (A8) :

V1: charpente sur pneus	0.87
V2: tombereau à chassis articulé	0.31

L'outil OSEV.

MAVIMPLANT, UNE AIDE À LA CONCEPTION DES LIEUX DE TRAVAIL POUR LES TPE

Concevoir un local professionnel est un enjeu de taille pour la productivité d'une entreprise. Faute de compétences techniques nécessaires en interne, les petites entreprises se trouvent souvent démunies lorsqu'elles doivent créer ou réaménager un local. Le logiciel MAVImplant pourra les aider dans cette opération, tout en intégrant, dès la conception, les bonnes pratiques de prévention des risques professionnels.

PIERRE
CANETTO,
JACQUES
MARSOT
INRS,
département
Ingénierie des
équipements
de travail

Tout responsable de TPE est confronté à un moment de la vie de son entreprise à la question de la conception de son lieu de travail. Quel que soit le contexte (création ou réaménagement d'un local), ce responsable se trouve dans une situation difficile. Car les enjeux, tant financiers que stratégiques, sont considérables: l'aménagement du local détermine les conditions de travail, les relations entre les employés et donc la performance de la production. Il a également un impact sur l'image de l'entreprise répercutée vers le client. Les choix faits à cette occasion sont parfois irréversibles et ont des répercussions durant de nombreuses années d'exploitation du futur local. Si le responsable peut s'appuyer sur l'architecte pour la réalisation des plans, voire le suivi de chantier, ce dernier - comme les autres intervenants - lui demandera d'intégrer les exigences de son métier ainsi que les particularités du procédé de son entreprise. Or, généralement, le responsable de TPE ne connaît pas ce rôle de maître d'ouvrage (MOA) et ne dispose pas d'équipe technique sur laquelle s'appuyer. De plus, il s'intéresse peu aux questions de santé et de sécurité au travail (Cf. article « Construire une démarche de prévention adaptée » page 22). L'outil informatique MAVImplant (Maquette virtuelle d'implantation des locaux) a été conçu pour l'assister dans cette démarche, en intégrant les bonnes pratiques de prévention, souvent négligées dans le processus de conception des locaux. Après une étude préalable ayant permis de valider le concept à partir d'un prototype logiciel, le projet MAVImplant passe dans sa phase de réalisation industrielle.

Proposer un outil pour les TPE

MAVImplant permet aux responsables de TPE de construire une maquette virtuelle en trois dimensions qui permet de représenter leur futur local au fur et à mesure qu'est construit le « scénario »

de conception (Cf. Encadré). Afin d'assister le chef d'entreprise dans son nouveau rôle de MOA, l'outil propose automatiquement les bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels adaptées à son métier et lui permet d'y intégrer les contraintes et les exigences de son propre projet. Pour ne pas être contraint par les choix techniques qui seront faits tout au long de l'étude, l'outil doit être utilisé en amont du projet, de manière à privilégier les réflexions relatives aux besoins fonctionnels - ce que devra « faire » le futur local (l'étape dite de « programme »). MAVImplant est simple d'emploi et peut être utilisé en toute autonomie. Il guide l'utilisateur sans toutefois lui imposer de contrainte. Il sera en accès direct et gratuit sur le Web.

Le responsable de TPE dispose ainsi d'un outil correspondant à ses besoins: il peut les formaliser de manière simple et concrète et disposer d'une aide et d'un support d'échange avec les différents intervenants du projet. En termes de prévention, l'outil lui dit ce qu'il faut faire, tout en le laissant libre d'adapter sa réponse. Les solutions proposées, tant du point de vue du procédé que de la prévention, sont choisies en amont: cela facilite la mise en œuvre de dispositions simples, efficaces et durables, puisqu'associées à la conception du procédé de production. Tous ces éléments, capitalisés au fur et à mesure d'échanges autour de la maquette, sont synthétisés dans la maquette elle-même et dans un rapport écrit. Cette synthèse peut alors être transmise aux partenaires du projet (architecte, agenceur, fournisseur de matériel).

L'adaptation aux « métiers »

Proposer un logiciel générique n'aurait pas permis de répondre aux besoins spécifiques de chaque métier. C'est pourquoi le logiciel est organisé en « applications métier » (par exemple, boulangerie, hôtellerie, menuiserie...). Il offre ainsi des règles, des références, adaptées à chaque profession.



Chaque application métier propose une bibliothèque d'équipements propres à la profession. Chacun d'eux est représenté en 3D de manière immédiatement reconnaissable. La démarche de conception du local s'appuie sur une organisation adaptée, basée sur la proposition de secteurs types de fabrication. Les actions de l'utilisateur sont accompagnées, le cas échéant, de conseils appliqués: localisation des zones de travail, précautions d'implantation d'équipements, conseils sur les sols, les parois, les réseaux... À tout instant, l'utilisateur peut consulter en ligne des exemples ou des références propres à son métier.

L'implication de partenaires

Dès l'étude qui a abouti au projet MAVImplant, il est apparu nécessaire d'associer des partenaires représentatifs de la cible visée par le projet. Il

s'agissait notamment de valider son concept et sa pertinence par rapport au public envisagé. Le pôle d'innovation¹ de l'Institut national de la boulangerie pâtisserie (INBP) menait des réflexions sur la conception et la rénovation de fournils: il s'est donc associé au projet, dès l'élaboration du prototype. En complément de son avis représentatif de celui des futurs utilisateurs, il a permis la validation de l'« utilisabilité » du logiciel par des essais dans son centre de formation.

La réflexion menée pendant cette phase d'étude prospective a mis en lumière que l'implication de partenaires « métier » s'avèrerait indispensable tant au niveau de la réalisation du produit que de son déploiement. Si, en dehors des ressources informatiques, la réalisation du « cœur » du logiciel nécessite essentiellement des compétences générales en conception des locaux et en prévention, la définition de chaque application métier requiert des compétences dédiées. L'implication de partenaires « métier » permet de répondre à ce besoin, en proposant une démarche adaptée à la réalité de leur profession et basée sur des retours d'expérience concrets. Par ailleurs, leur point de vue amène à intégrer des règles et des conseils qui auraient pu échapper à un « généraliste » de la conception des locaux ou de la prévention.

L'implication de ces partenaires va au-delà de l'étape de réalisation des applications « métier ». Ils peuvent jouer un rôle déterminant dans le succès de sa diffusion et de sa mise en œuvre. En effet, les TPE sont moins familières que les PME ou les grandes entreprises avec les institutions, tels que le Réseau prévention, les sociétés de contrôle ou de normalisation, etc. Lorsqu'ils recherchent une information ou qu'ils ont besoin d'un conseil, leurs responsables contactent souvent les organismes professionnels car ils sont considérés comme représentatifs et connaissant les pratiques et les préoccupations de leur métier. Ces organismes professionnels deviennent ainsi des vecteurs potentiellement efficaces pour la diffusion d'un outil tel que MAVImplant, lorsqu'il est appliqué à leur métier.

L'intérêt d'une collaboration avec ces partenaires peut enfin répondre à un besoin qui va naturellement émerger puis se développer dès la diffusion du logiciel: l'aide à son utilisation. En effet, la multiplicité des domaines envisagés, la spécificité des besoins ou des questions liées à l'utilisation de l'outil, rendent naturel de s'appuyer sur des partenaires, dès lors que leur compétence et leur motivation sont assurées.

Les partenaires: choix et organisation

Le choix des partenaires métier est déterminant pour le succès du projet et pour assurer une bonne utilisation de l'outil. L'identification de partenaires

ENCADRÉ

MAVIMPLANT, MODE D'EMPLOI

L'utilisateur construit la maquette de son futur local selon une progression guidée par son contexte (création ou rénovation de local). Il insère les objets 3D (bâtiment, équipements, circulation...) à partir de bibliothèques spécifiques à chaque secteur d'activité. Il aménage son procédé en visualisant les liens entre secteurs de travail et entre équipements. L'intégration de l'opérateur dans sa situation de travail est représentée par des liens avec les autres opérateurs, d'une part, entre lui-même et les équipements, d'autre part. L'utilisateur est aidé par des conseils adaptés: apparition d'alertes (sur les nuisances potentielles, le choix des équipements, l'implantation...), intégration automatique de règles préconisées par défaut (zones d'accès aux équipements, largeur des voies...). Des outils de mise en situation sont également prévus (visualisation du local en mode subjectif d'immersion, représentation du cône de vision d'un opérateur, simulation simplifiée de circulation d'engin...).

La démarche suivie par l'utilisateur est itérative, celui-ci construit progressivement un ou plusieurs scénarios, qu'il discute avec les différents acteurs du projet: employés, intervenants extérieurs, architecte, experts...

Le « meilleur » scénario fait l'objet du rapport qui servira de base à l'architecte pour lancer l'étude. La maquette suivra l'avancement du projet et intégrera ses évolutions, permettant d'assurer le rôle de médiation et de capitalisation jusqu'à la mise en service du local.



© Pierre Ganetto/INRS



© Pierre Ganetto/INRS

potentiels a donc été initiée dans le cadre de l'étude préalable. De nombreux organismes professionnels ont été rencontrés. La grande majorité a accueilli le projet avec intérêt. Ils sont en effet sollicités pour des demandes d'assistance concernant des projets de conception ou de réaménagement de locaux et le logiciel leur paraît être adapté pour aider leurs interlocuteurs. Par ailleurs, le projet entre dans le cadre de leur rôle de conseil et de diffusion d'outils pratiques adaptés à leur métier. Les secteurs d'activité à traiter en priorité ont été définis à partir d'une étude sur leurs statistiques AT-MP² et sur leur expérience dans le traitement des questions de prévention.

Les partenaires de chaque secteur ont ensuite été retenus en fonction de leur représentativité, leurs moyens de communication et de support technique et leur motivation. Pour chaque secteur, afin de s'assurer de la représentativité du produit et de la couverture de son déploiement, l'ensemble des organisations représentatives du métier a été sollicité pour s'impliquer dans les travaux. Il reste nécessaire de s'assurer que l'outil et ses déclinaisons métier s'intègrent dans une politique globale du Réseau prévention. Pour cela, le prototype issu de l'étude a été construit à partir des règles de conception formalisées dans les brochures de l'INRS. Un groupe représentant les experts de la conception de locaux (CLST³) du Réseau prévention est impliqué dans le suivi de la réalisation du logiciel industriel. Enfin, un expert de CARSAT⁴ est identifié pour participer aux travaux spécifiques de définition de chaque application métier.

L'avancement du projet

La validation de la pertinence et de la faisabilité du projet ainsi que l'identification de partenaires potentiels ont permis d'engager la phase industrielle. Le prototype informatique et les

résultats de l'étude préalable ont servi de base pour l'élaboration d'un cahier des charges et le lancement d'un appel d'offres. Les travaux de développement informatique suivent leur cours et devraient aboutir fin 2014.

En parallèle, deux secteurs pilotes ont été choisis pour construire les premières applications qui seront déployées. La collaboration avec l'INBP a naturellement conduit à choisir celui de la boulangerie-pâtisserie. Le deuxième secteur est celui de l'entretien et de la réparation automobile. Dès lors que le déploiement vers ces deux secteurs sera consolidé, des applications vers d'autres secteurs d'activité pourront être développées. ●

1. Un pôle d'innovation est une structure d'appui à un secteur d'activité, il apporte aux petites entreprises une vue d'ensemble des évolutions en termes de technologie, de méthodes, de réglementation et de marché.
2. Accidents du travail et maladies professionnelles.
3. Conception des locaux et des situations de travail.
4. Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

Du projet...
à la réalisation
(modélisation
de l'atelier
de boulangerie
de l'INBP).

POUR EN SAVOIR +

- *Création de lieux de travail. Une démarche intégrant la santé et la sécurité. 10 points clés pour un projet réussi*, INRS, ED 6096, 2012.
- *Conception des lieux et des situations de travail: la prévention profite de l'anticipation*, *Travail et Sécurité*, INRS, novembre 2010.
- *Démarche pour intégrer la prévention aux différentes étapes d'un projet de conception ou d'aménagement des lieux de travail*, INRS, ED 937, 2005.
- *Conception ou rénovation du fournil*, supplément technique aux « Nouvelles de la boulangerie Pâtisserie », 92, INBP, décembre 2008.
- *Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité: démarche, méthodes et connaissances techniques*, INRS, ED 950, 2011.
- F. Gardeux. *Une aide logicielle pour la conception/(ré)aménagement de locaux et de situations de travail*, 12^e colloque national AIP-PRIMECA, 2011.

OUTIL D'AIDE À L'ÉVALUATION DES RPS: RETOURS D'EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

L'association Acolade, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale, accompagnée par OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés), a utilisé l'outil « Faire le point sur les risques psychosociaux » dans le cadre de la mise en place d'une démarche de prévention. Elle revient sur son expérience et explique l'intérêt de l'outil.

LAURENCE CHAMINAUD
association Acolade,
responsable RH

AMANDINE DUBOIS
OETH,
conseiller prévention

Acolade, une association du secteur de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale dans le Rhône (Cf. Encadré 1), a souhaité évaluer les risques psychosociaux au sein des établissements qu'elle gère. Elle s'est appuyée sur la méthodologie et les outils proposés par les organismes de prévention (disponibles sur www.travailler-mieux.gouv.fr), notamment l'outil « Faire le point sur les risques psychosociaux » dans sa version adaptée au secteur sanitaire et social. OETH, accord de branche relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif (Cf. Encadré 2) l'a accompagné dans sa démarche. Laurence Chaminaud, de l'association Acolade et Amandine Dubois, d'OETH, reviennent sur leur expérience.

Laurence Chaminaud, responsable des ressources humaines de l'association Acolade

« Dans le cadre de la mise en place et de l'actualisation du document unique, nous nous sommes rendus compte que la manière d'évaluer les risques psychosociaux (RPS) au sein de nos établissements n'était pas satisfaisante. Nous avons donc recherché un outil adapté et nous nous sommes adressés à la CARSAT, à notre organisme de prévoyance et à OETH. Cette recherche nous a conduits à utiliser l'outil "Faire le point" sur les risques psychosociaux pour le secteur sanitaire et social (Cf. Encadré 3).

Dès le départ de la réflexion, l'association a mis en place un comité de pilotage RPS chargé de conduire la démarche. L'outil "Faire le point" a été présenté. Puis des binômes ont été constitués, composés des membres du Copil, et ils ont été chargés d'animer notamment les réunions d'échange dans chacun des 18 établissements de notre association, sur les questions liées à l'utilisation de l'outil.

L'outil en lui-même, sur Excel, est très facile d'utilisation sur un plan technique, les explications fournies sont très claires. En fonction des réponses saisies, nous obtenons un tableau de résultats présentant, sur huit thèmes, un niveau d'intensité du risque codifié par une couleur. Cette page donne ensuite accès à une synthèse. Cette dernière explique les différents thèmes et nous propose, pour chacun, des pistes d'actions de prévention. Il est tout à fait accessible à des personnes qui ne sont pas des spécialistes et n'ont pas de formation spécifique dans le domaine des RPS. Il nous permet d'avoir une première vue d'ensemble à un instant T de "l'atmosphère" régnant dans une structure. Les personnes motivées et sensibilisées à la nécessité d'un climat de travail serein sont tout à fait à même de réaliser ce travail, sans passer par un consultant extérieur. Ce dernier ne doit

ENCADRÉ 1 ACOLADE

L'association Acolade, créée en janvier 2010, résulte de la fusion de quatre associations œuvrant, depuis de nombreuses années, dans les champs de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale.

Implantée sur l'ensemble du département du Rhône, elle met en œuvre des actions d'accompagnement ou d'hébergement diversifiées, visant à répondre au mieux aux besoins repérés dans les schémas départementaux de protection de l'enfance et d'insertion sociale.

Elle accueille et accompagne près de 450 personnes (enfants, adolescents, adultes) dans 18 établissements et services, avec l'aide de 300 professionnels.

Pour en savoir plus : www.acolade-asso.fr

ENCADRÉ 2

OETH

OETH réunit la Croix-Rouge française, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP), le Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale (SYNEAS) et les organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO, autour d'un accord favorisant l'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements privés non lucratifs du secteur sanitaire, social et médico-social.

OETH a pour mission d'informer et de conseiller les établissements dans leurs actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et de proposer des mesures pour sécuriser leur parcours professionnel.

OETH accompagne les établissements dans la définition et la mise en œuvre de leur démarche de prévention des risques psychosociaux, y compris en participant au financement d'intervention de prestataires extérieurs référencés.

OETH couvre aujourd'hui 14 500 établissements pour 440 000 salariés.

Pour en savoir plus: www.oeth.org

Intervenir que si les résultats du questionnaire font apparaître une grande souffrance au travail. Dans ce cas-là, il est impératif, selon nous, de recourir à des spécialistes pour intervenir dans la structure.

Notre expérience nous a montré qu'il était important de s'assurer que le sens donné à certaines questions est bien partagé. De nombreuses fois, nous avons été interrogés, dans le cadre des groupes constitués auprès desquels nous menions la démarche, pour savoir comment interpréter telle ou telle question. Nous avons donc fait un travail d'appropriation des questions en les illustrant par des exemples pour que chacun comprenne bien ce que nous cherchions à appréhender avec telle ou telle question. Une fois, le sens des questions bien clair pour tout le monde, la mise en œuvre de l'outil s'avère très simple.

Le bilan a ensuite permis de faire une restitution et d'engager le travail de construction de plans de prévention des RPS sur les facteurs identifiés par des groupes de travail, aussi bien au niveau de l'association que de chacun des établissements. Ces plans d'action seront annexés au document unique.

La situation dégradée d'un des établissements nous a amenés à engager une démarche spécifique avec le service de santé au travail concerné. »

Amandine Dubois, conseiller prévention au sein d'OETH

« Pour OETH, qui a suivi l'association Acolade dans sa démarche, l'outil "Faire le point" a été un média particulièrement adapté à la situation. Il a permis à une association comme Acolade, qui regroupe des établissements de tailles différentes, de travailler de manière participative et concertée sur le champ des RPS, tout en améliorant la compréhension en interne de ce que sont ces risques. Ils se sont approprié leur propre démarche de prévention.

Même si une aide extérieure (Carsat, médecin du travail...) est recommandée pour faciliter l'intégration de l'outil dans une démarche de prévention pérenne, il est important de reconnaître à l'outil "Faire le point" trois grands atouts: permettre aux établissements d'approcher les RPS de manière cadrée et guidée, favoriser l'échange autour du travail réel et enfin, permettre à ses utilisateurs d'initier un plan d'action à partir d'un premier état des lieux. » ●

ENCADRÉ 3

OUTIL « FAIRE LE POINT SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX POUR LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL »

Cet outil permet d'aider les petites structures du secteur sanitaire et social à évaluer les risques psychosociaux (RPS). Il est composé :

- d'une application Excel comprenant une quarantaine de questions, à renseigner collectivement (responsable pour la structure et ses salariés). Elle permet de s'interroger et d'identifier la présence ou non d'éventuels RPS;
- d'un tableau de résultats qui est généré lorsque l'ensemble des réponses aux questions a été reporté dans l'outil. Celui-ci permet de se situer par rapport aux principaux facteurs de RPS;
- d'une synthèse qui fournit des clés de compréhension et donne les pistes d'action pour planifier des mesures de prévention RPS.

Cet outil peut servir de support au dialogue dans l'entreprise autour des problématiques de conditions de travail et de prévention. Cet outil est une déclinaison sectorielle de l'outil générique « Faire le point - Une aide pour évaluer les risques psychosociaux dans les petites entreprises » destiné aux entreprises de moins de 50 salariés tous secteurs confondus. Son utilisation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des petites entreprises dans la compréhension et la prévention des RPS, exposée de manière complète sur le site www.travailler-mieux.gouv.fr/Petites-entreprises.html. Ces deux outils sont téléchargeables sur www.inrs.fr, rubrique Produits et services/Médiathèque.

Attention: pour utiliser l'application Excel, l'exécution de macros doit être autorisée. Selon le paramétrage du logiciel Excel, une alerte de sécurité peut s'afficher à l'ouverture de la grille. L'outil a été développé pour un fonctionnement optimisé sous Windows.

UN EXEMPLE DE DÉMARCHE ADAPTÉE AU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Dans le cadre du projet national TPE engagée par la branche Accidents du travail - maladies professionnelles de la Sécurité sociale, une démarche de prévention destinée aux petites entreprises du transport routier de marchandises est en cours d'élaboration. Cet article expose les principales réflexions, les étapes et les difficultés rencontrées par le groupe de travail jusqu'à ce jour.

DIDIER DOZAS
Carsat Sud-Est, pilote du groupe projet TPE-TRM*

* Membres du groupe projet TPE-TRM: Bernard BENEZECH (Carsat Midi-Pyrénées), Thierry FASSENOT (CNAMTS), Deborah HOUEL (Carsat Sud-Est), Antoine DE LIPOWSKI (Carsat Bretagne), Philippe LUZY (Carsat Rhône-Alpes), Marc MALENFER (INRS), Ronan POUZOULLIC (CRAMIF), Julien TONNER (CRAMIF), Anne-Sophie VALLADEAU (INRS).

Différents travaux ont été engagés dans le cadre fixé en 2012 par la Direction des risques professionnels de la CNAMTS et l'INRS, visant à renforcer l'engagement de la branche AT-MP en matière de prévention des risques à destination des TPE. Ils figurent dans la convention d'objectif et de gestion 2014-2017 de la branche AT-MP, qui affirme la volonté d'expérimenter des programmes de prévention à destination des TPE s'appuyant sur les principes suivants:

- ancrés sur les métiers;
- ancrés sur l'approche partenariale et la recherche de relais pour favoriser un déploiement de masse;
- inspirés des méthodologies d'analyse de la cible (analyse des besoins, interpellation de la cible, adaptation de la communication et de l'information vers la cible);
- favorisant l'innovation dans le déploiement;
- exigeant de définir en amont les modalités de suivi et d'évaluation des programmes.

Quatre métiers prioritaires ont été identifiés sur la base de critères d'effectifs salariés, de sinistralité et de coûts. Il s'agit de la réparation automobile, de la maçonnerie, de la restauration traditionnelle et du transport routier de marchandises (TRM). C'est le travail du groupe qui s'est chargé de ce dernier secteur qui est exposé ici.

Le groupe projet TPE-TRM rassemble des acteurs de la prévention de terrain et des experts du secteur, auxquels ont été associées des personnes spécialisées en communication et en information à destination des TPE.

Dès le démarrage du projet, le groupe a posé les bases de travail suivantes:

- mettre à profit l'expertise interne du Réseau prévention sur le secteur du TRM;
- rechercher des modes d'action innovants pour construire la démarche;
- chercher à « faire simple » pour s'adapter à la cible TPE, et ce, d'autant plus qu'il est nécessaire

de s'appuyer sur des partenaires relais dans le cadre d'un déploiement de masse.

La méthodologie en six étapes, exposée dans l'article « Construire une démarche de prévention adaptée » page 22, a été mise en œuvre.

1. Connaître le secteur d'activité et les acteurs du TRM

La première étape a consisté à identifier les différents acteurs qui sont en interaction avec la cible (Cf. Figure 1).

Un travail de fond a été réalisé pour recueillir des informations sur l'activité du TRM. Cette analyse a été effectuée sans prendre en considération d'hypothétiques liens avec la prévention des risques professionnels afin de ne pas orienter l'analyse du secteur. Les informations collectées ont permis d'identifier certaines informations importantes pour la suite de la démarche: acteurs-clefs auprès des chefs d'entreprise, spécificités-métier et évolution dans le temps, bases de données sur le secteur, contraintes d'activités, contraintes réglementaires...

2. Comprendre les besoins des entreprises, des salariés et des acteurs

Les résultats d'enquêtes métiers ont permis d'enrichir les connaissances du groupe de travail sur les besoins des différents acteurs. Une enquête de la Carsat Rhône-Alpes, réalisée en 2012 auprès de 158 conducteurs, apporte des éléments intéressants, par exemple: « *La manutention manuelle est la première tâche citée par les conducteurs comme la plus pénible dans leur travail quotidien.* »

De plus, des entretiens ont été menés auprès des chefs d'entreprise TPE et de certains acteurs du secteur d'activité, en utilisant une grille d'entretien (Cf. Encadré). L'objectif de cette enquête était de recueillir les préoccupations métiers des interlocuteurs, leurs projets à court et moyen termes et dans un second temps, leurs besoins en matière



de prévention. Les entretiens avec les acteurs du secteur d'activité étaient suivis d'une réflexion sur l'existence ou non d'« intérêts communs » sur la thématique de la prévention des risques professionnels. En effet, pour qu'un partenaire s'engage et déploie les messages de prévention à destination de la cible TPE, il est nécessaire que la démarche soit « gagnant-gagnant » pour le partenaire et la branche AT-MP. Un exemple concret illustre ce dernier point. Lors des entretiens experts avec les représentants de l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) Transports, il est ressorti que les TPE sont leur cœur de cible et qu'ils déploient, depuis

deux ans, une nouvelle gamme d'offres qui leur sont destinées. Deux offres ont retenu l'attention du groupe TPE-TRM: T-Diag, un financement de diagnostic et d'accompagnement RH-gestion en entreprise et T-Tutorat, consistant en une montée en compétence des tuteurs en entreprises *via* une plate-forme *d'e-learning*. Les échanges ont permis à ce futur partenaire de trouver un intérêt à participer à la démarche prévention à destination des TPE: en intégrant un volet prévention à ses offres T-Diag et T-Tutorat, l'OPCA Transports apportera une plus-value supplémentaire à ses adhérents et enrichira son offre.

ENCADRÉ

MÉTHODOLOGIE DES ENQUÊTES MÉTIERS

La grille construite pour mener les entretiens auprès des chefs d'entreprise est constituée des items et questions suivantes:

1. Information sur entreprise et activité:

Pouvez-vous me décrire votre entreprise et votre activité?
Quelle vision avez-vous de votre entreprise dans 2-3 ans?
Dans votre activité (votre entreprise), qu'est-ce qui fonctionne bien? Quelles sont vos difficultés?

2. Identification des besoins

métiers:

Quels sont vos principaux besoins?

Avez-vous en mémoire une offre de service ou d'information qui vous a été utile dans votre activité ces dernières années?

3. Identification des besoins de prévention:

Avez-vous eu des arrêts de travail sur les 3 dernières années?

Avez-vous mené une ou des actions en matière de santé &

sécurité au travail?

Quels rôles jouent vos chargeurs (clients) en terme de S&ST?

Avez-vous des besoins en matière de santé & sécurité au travail pour les 2-3 prochaines années?

S'il existait une aide financière pour l'amélioration des conditions de travail, sur quel sujet vous semblerait-elle être la plus utile?

Pour vos actions en S&ST, à qui vous adresseriez-vous?

En qui avez-vous confiance?



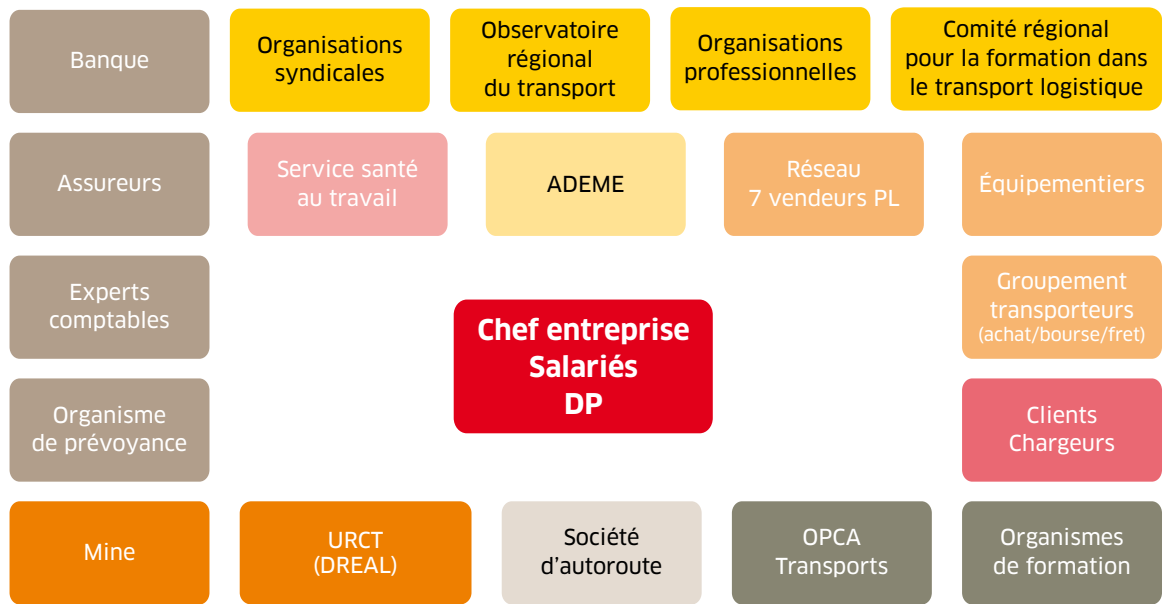


FIGURE 1 → Panorama des acteurs du secteur d'activité du transport routier de marchandises (TRM).

Les entretiens réalisés auprès des chefs d'entreprise mettent en avant le besoin d'une information pertinente et immédiate sur l'évolution des exigences réglementaires, compte tenu du poids de la réglementation dans l'activité TRM. Le besoin d'être informé régulièrement sur les nouveautés, les innovations sur les véhicules poids lourds et leurs équipements pour faciliter le travail quotidien, est récurrent. Il en est de même pour les différentes formations des conducteurs qui peuvent avoir des conséquences directes sur l'activité de l'entreprise (par exemple, l'éco-conduite pour réduire les frais de carburant et de maintenance de flotte). Sur le sujet de la prévention des risques professionnels, sans grande surprise, peu de chefs d'entreprise TPE expriment un besoin explicite.

3. Identifier des critères de segmentation et définir des cibles prioritaires

À partir des premiers éléments issus de l'analyse des besoins des différents acteurs, le groupe projet a décidé de choisir un angle complémentaire afin de prioriser les cibles sur lesquelles agir, c'est-à-dire d'effectuer une segmentation de la cible (groupes d'entreprises ayant des besoins identiques). Bien que toute activité de TRM consiste à charger, transporter et décharger des marchandises, le groupe est parti du postulat que le couple « type de camion - type de marchandise transportée » induit différents « métiers » dans le TRM, auxquels correspondent des besoins et des problématiques de prévention spécifiques. Pour être efficace dans une démarche prévention de masse, il est donc nécessaire de prioriser l'action TPE-TRM vers le couple « type de camion - type de marchandise transportée » le plus représentatif au niveau national. C'est auprès des Observatoires régionaux des

transports qu'une source fiable sur la composition du parc français de poids lourds supérieurs à 3,5 t a été trouvée (Cf. Figure 2). Un premier critère de segmentation a été établi: le transport de marchandises conditionnées. La cible s'est donc élargie au TRM par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants - activité également très accidentogène. Une des spécificités métier du TRM est la présence de conducteurs seuls sur la route et chez les clients. Le retour d'expérience des agents de terrain et les enquêtes confirment que, pour être efficace sur le sujet, il faut travailler de façon cohérente sur les deux cibles, employeurs et salariés. Un deuxième critère de segmentation - les chefs d'entreprise et les conducteurs - a donc été défini. Par ailleurs, l'entreprise de transport qui se crée doit obtenir une autorisation d'exploiter de la part



© Patrick Delapierre pour l'INRS

des autorités de tutelle (Unité régulation et contrôle des transports (URCT) de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)) pour commencer son activité. L'entreprise au stade de l'acte de création a donc constitué le troisième critère de segmentation. Un dernier critère - les entreprises ayant eu un accident de travail avec arrêt durant les trois dernières années - a été identifié par le groupe de travail mais est, à ce jour, en cours d'étude.

4. Construire l'offre de prévention

L'objectif de la démarche qui sera déployée sur plusieurs années est de faire évoluer les pratiques professionnelles des TPE du TRM en matière de prévention des risques. Pour concrétiser cet objectif, le groupe de travail a procédé en cinq étapes.

Il a d'abord analysé les principales causes d'accidents du travail en partant des données statistiques nationales suivantes (Source CNAMTS 2011):

- 9 accidents du travail avec arrêt sur 10 ont lieu véhicule à l'arrêt,
- 82% des accidents du TRM sont dus aux manutentions manuelles (35%), comprenant la manutention des marchandises et des équipements techniques camion à l'arrêt, aux chutes de hauteur (25%) et aux chutes de plain-pied (22%).

En complément, le groupe de travail a analysé le contenu de 670 déclaration d'accidents de travail (DAT) issues de TPE répondant aux éléments matériels « chute de plain pied, manutention manuelle et chute de hauteur ». Une illustration au travers des accidents dus aux chutes de hauteur est présentée à la Figure 3.

Les résultats obtenus de l'analyse des causes des accidents du travail ont un double intérêt. Ils permettent:

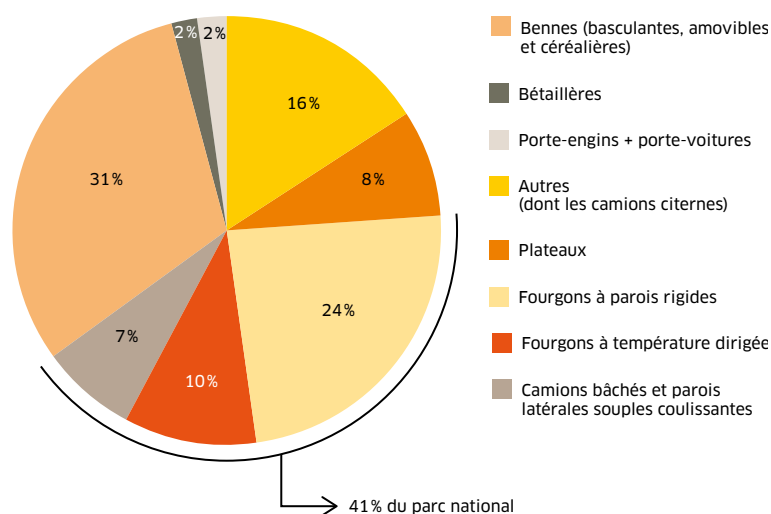
- d'identifier et de choisir les mesures de prévention prioritaires pour le secteur;
- de développer des argumentaires étayés dans les futures communications.

Seules trois tâches en lien avec le métier du conducteur ont été retenues, pour lesquelles les différents acteurs du secteur d'activité vont être mobilisés:

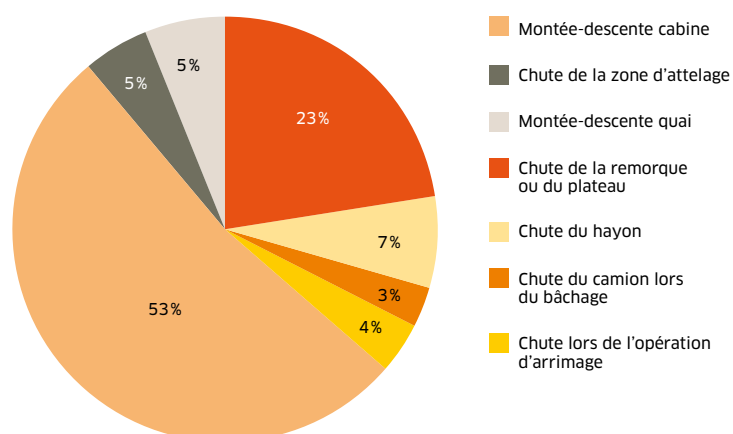
- les montées - descentes du véhicule;
- les opérations de manutention de marchandises chez les chargeurs ou sur sites de livraison;
- les interventions sur le véhicule à l'arrêt.

À titre d'illustration, l'analyse des accidents dus aux chutes de hauteur montre que toute action de prévention mise en œuvre pour réduire la fréquence d'exposition aux montées-descentes de cabine agit directement sur la réduction des accidents dus aux chutes de hauteur.

Afin d'assurer la cohérence entre les actions de prévention prioritaires retenues et la cible, ces mesures devront:



↑ FIGURE 2 Analyse du parc de véhicules roulant français supérieurs à 3,5 t



↑ FIGURE 3 Analyse des DAT : accidents dus aux chutes de hauteur

- être adaptées au secteur du transport de marchandises conditionnées; Par exemple, les solutions techniques proposées devront être adaptées aux types de camions utilisés pour effectuer le transport de marchandises conditionnées, aux typologies de manutention manuelles réalisées...
- être déployées au travers d'une communication à double volet: chefs d'entreprise et conducteurs (Cf. Tableau).

5. Promouvoir la démarche

La dernière étape dans la construction de l'offre consiste à promouvoir la démarche prévention en relation avec les besoins du chef d'entreprise. À titre d'exemple, toujours sur les chutes de hauteur, certains équipements, peu connus des transporteurs, permettent de réduire le nombre de montées-descentes de cabine (par exemple, les



OFFRE À DESTINATION DE	OBJECTIFS	EXEMPLES D' ACTIONS/OUTILS QUI SERONT MIS EN ŒUVRE
Chefs d'entreprise TPE	Faciliter le passage à l'action du chef d'entreprise pour réaliser l'évaluation des risques professionnels et déclencher des actions de prévention	Une application informatique en ligne dédiée à l'EVRP pour le TRM, intégrant la présentation de bonne pratiques prévention du secteur d'activité et une aide à l'élaboration d'un plan d'action prévention
	Permettre d'accéder rapidement à l'ensemble des informations prévention à destination des TPE TRM	Un espace internet dédié à la prévention des TPE du TRM
	Interpeller les chefs d'entreprise TPE sur les 3 risques prioritaires de la profession et mettre en évidence l'existence de solutions prévention pragmatiques	Des fiches pratiques destinées aux chefs d'entreprise sur les 3 risques prioritaires à traiter
Salariés conducteurs poids lourds	Interpeller les conducteurs PL sur les 3 risques prioritaires de la profession et mettre en évidence l'existence de solutions prévention pragmatiques	Des fiches pratiques destinées aux conducteurs sur les 3 risques prioritaires à traiter
Concessionnaires poids lourds, carrossiers et équipementiers	Mobiliser les constructeurs, carrossiers et équipementiers sur les équipements sécurité à promouvoir au niveau des PL Faciliter l'argumentaire prévention auprès des chefs d'entreprises	Un guide d'aide au choix des équipements de sécurité dédié aux véhicules du TRM
Services de santé au travail	Permettre aux médecins du travail de compléter leurs questionnements auprès des conducteurs et de développer leurs argumentaires prévention auprès des chefs d'entreprises	Un outil dédié aux services de santé au travail pour aider à identifier, à partir des pathologies spécifiques des conducteurs, des solutions de prévention adaptées à l'activité TRM
OPCA Transports	Permettre à l'OPCA Transports d'intégrer un volet prévention à ses offres T-Diag et T- Tutorat	Une formation dédiée aux conseillers de l'OPCA Transports - Une formation et des outils de diagnostic prévention dédiée aux consultants référencés par l'OPCA Transports - Développement d'un module prévention pour la plateforme de <i>e-learning</i> à destination des tuteurs en entreprise de transport
Unité de régulation et de contrôle des transports (DREAL)	Permettre à l'URCT de transmettre un premier niveau d'information prévention auprès des chefs d'entreprise lors de la création des entreprises du TRM	Un support de communication dédié aux chefs d'entreprise afin de les interpeller sur les enjeux prévention et les informer sur les solutions mises à leur disposition

↑ **TABLEAU**
Quelques exemples d'actions de prévention à destination des TPE du TRM.

sellettes de sécurité trois capteurs avec report d'information en cabine) ou de travailler à partir du sol (par exemple, bras suiveur sur remorque pour branchement des flexibles). La communication sur ces équipements permet de répondre aux besoins des chefs d'entreprise d'être informés sur les évolutions techniques des poids lourds.

6. Évaluer les actions

Enfin, la construction d'une offre de prévention nécessite de fixer les objectifs d'évolution des pratiques professionnelles. A ce jour, le groupe de travail a retenu deux objectifs :

- faire évoluer les pratiques d'achat de poids lourds en favorisant l'intégration d'équipements de sécurité;
- améliorer le niveau de prise en compte de la prévention au travers du document unique d'évaluation des risques professionnels et de la mise en œuvre d'un plan d'action.

Pour le premier objectif, un travail complémentaire doit être réalisé pour décider de la façon de mesurer la progression de cet objectif dans le temps (par

exemple, information fournies par les concessionnaires PL ou équipementiers à partir d'une photographie à l'instant T). Pour le second objectif, un travail de fond doit être réalisé avec les différents partenaires pour identifier avec eux la façon d'appréhender les mises en œuvre effectives d'actions prévention par les TPE à la suite de la mobilisation des acteurs et du réseau.

À partir de la méthodologie présentée dans les précédents paragraphes, une palette d'offres de prévention à destination de la cible finale TPE-TRM s'est concrétisée au fur à mesure de l'avancement du groupe projet. Le Tableau I en présente quelques exemples, sans entrer dans le détail de leur contenu qui est en cours de finalisation. Concernant les actions à destination des partenaires, celles-ci sont en cours d'élaboration avec chacun d'eux, les informations contenues dans le tableau ont donc vocation à évoluer.

Au-delà du contenu « technique » de chaque offre prévention, la démarche s'accompagnera d'une réflexion pour évaluer, dans le temps, le déploiement et l'effet des actions menées en entreprises. ●